

## **Crowe Avvens Audit**

Membre de Crowe Global

Immeuble le Saphir

14, Quai du Commerce

69009 LYON

## **S3C Gestion**

51, rue Deleuvre

69004 LYON

## **ROCTOOL**

S.A. au capital de 1 363 237,20 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur l'émission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs  
mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou  
donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien  
du droit préférentiel de souscription**

**Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2025  
- 1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> résolutions -**

Roctool

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2025 – 1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> résolutions -

---

# **ROCTOOL**

**S.A. au capital de 1 363 237,20 €**

**Savoie Technolac**

**73370 LE BOURGET DU LAC**

**R.C.S. Chambéry : 433 278 363**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximum de 1 200 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer jusqu'au 18 novembre 2027, la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix des titres de capital à émettre.

Roctool

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2025 – 1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> résolutions -

---

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Lyon, le 10 septembre 2025

Les Commissaires aux comptes

**Avvens Audit**  
Membre de Crowe Global

**Romuald COLAS**

DocuSigned by:  
  
F0AF3F74BC85411...

**Sophie LIVIO**

DocuSigned by:  
  
2E9A15AE9CE0461...

**S3C Gestion**

**Bruno DEBRUN**

DocuSigned by:  
  
FCB422442B68456...